

CONFORMITE - CERTIFICAT - PRODUIT Contenants en céramique.

Nous, société **Agro Concept'Embal**, certifions que les emballages que nous commercialisons destinés à entrer en contact alimentaire sont conformes aux réglementations françaises et européennes concernant les objets remplissables destinés au contact alimentaire.

- Absence de bisphénol A, B, S
- Absence de phtalates et de BHT
- Absence de trioxyde d'antimoine, PBDE, d'encre, de substances allergènes d'origine animale.
- Absence de substances à l'état de nano particulaire.
- Absence de Mosh-Moah
- Absence de perturbateurs endocriniens
- Absence de noir de carbone

Règlement REACH

Nous certifions respecter la réglementation **REACH** et que nos emballages ne contiennent aucune des 240 substances listées interdites.

DECLARATION DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE

Déclare que l'emballage ou famille d'emballage désigné ci-dessous est conforme aux dispositions du décret n°2077-1467 du 12 Octobre 2007 (abrogeant le décret n°98-638 du 20 juillet 1998) relatif aux exigences liées à l'environnement.

L'entreprise dispose de tous les éléments relatifs à la déclaration de conformité et est en mesure de les présenter à l'administration dans les délais réglementaires.

- Prévention par réduction à la source (NF EN 13428)
- Réutilisation (NF EN 13429)
- Recyclage matière (NF EN 13430)
- Valorisation énergétique (NF EN 13431)
- Valorisation par compostage et biodégradation (NF EN 13432)
- Substances dangereuses : attestation de minimisation (NF EN 13428)
- Métaux lourds : Attestation de respect des limites règlementaires

Année 2024

AGRO CONCEPT'EMBAL
A.C.E.
SARL au capital de 50 000 euros
ZA l'Épine - 72460 SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE
Tél. 02 53 35 55 44
APE 4638B

SARL au capital de 50 000 euros – APE : 4638B – SIRET : 483 596 953 00024 – TVA FR 89 483 596 953